

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 13 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux et le quinze du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

Présents: Mr Jean Claude BELOT- ARNAUD, Mr Joseph BOUCHARA, Mme Rachel CARBALLEDA, Mr Hervé CARMOUZE, Mr Joël CAZEDEBAT, Mr André CAUSSADE, Mme Maïté DANEHIL.

Excusés: Mme Anne-Marie DUBARRY, Mme BARRET Marie-Pierre, Mr Didier MORLAS

Secrétaire de séance : Mr Jean Claude BELOT- ARNAUD

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2022

Le procès verbal est adopté par 6 voix pour et une abstention.

2. Délibération budgétaire modificative portant sur les investissements 2022

Certains investissements ont été portés HT sur le budget 2022. En conséquence, il faut voter une décision budgétaire modificative afin de tenir compte de la TVA et permettre le paiement des factures pour un montant de 6016,10€.

Après avoir entendu les explications de Monsieur CAUSSADE, le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

3. Délibération portant sur les règles d'urbanisme sur la commune :

Afin d'assurer l'harmonie des constructions nouvelles sur la commune, Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération portant sur les règles d'urbanisme. Ces règles s'inspirent de celle définies sur le lotissement :

Principes généraux :

Les constructions ne doivent pas par leur implantation, leur architecture, leurs dimensions et leur aspect extérieur porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, des paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives.

Couvertures et toitures

- Les toitures traditionnelles à 2 pentes minimum (charpente traditionnelle ou fermettes) recouvertes d'ardoises ou matériaux d'aspect similaire, avec une pente entre 60 et 80%, pouvant aller jusqu'à 100% et une hauteur max au faitage de 8m.

Des matériaux de couverture différents pourront être autorisés à condition d'une bonne intégration dans l'environnement (tuiles plates couleur ardoises) et dans le cas de mise en œuvre de technologie à objectif d'économies d'énergie, type panneaux solaires.

- Les toits terrasses végétalisés uniquement à simple rez de chaussée sous conditions qu'ils ne soient pas visibles depuis la rue.

4. Organisation des élections législatives

Concernant le bureau de vote de la mairie, le planning du 12 juin est le suivant:

	LE VILLAGE	
8h – 10h30	André CAUSSADE	Muriel BOUCHARA
10h30 – 13h	Rachel CARBALLEDA	Didier MORLAS
13h – 15h30	Maïté DANEHIL	Jean Claude BELOT-ARNAUD
15h30 – 18h	Anne Marie DUBARRY	Joël CAZEDEBAT

Le planning du bureau de vote du hameau de l'Arrêt sera fourni ultérieurement

5. Règles d'attribution des emplacements au cimetière

L'entreprise Fontan a alerté la commune sur le fait que le dimensionnement des emplacements devait être plus important dans le cas où les caveaux étaient réalisés sans cuve.

Il est nécessaire de réserver une zone pour les caveaux sans cuve.

Le Conseil Municipal propose de créer un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

6. Actualisation du tarif de la location de la salle des fêtes

Par comparaison avec les communes voisines, les tarifs de locations de notre salle des fêtes sont bas :

	HABITANTS DE BERNAC DESSUS	EXTERIEURS
Location été	100 €	200 €
Location hiver	150 €	300 €

Le conseil municipal propose d'augmenter les tarifs de location pour les extérieurs :

- 300 € pour l'été et 400 € pour l'hiver.

Ces tarifs rentreront en vigueur pour les prochaines réservations.

7. Point sur les travaux

- ✓ Les travaux de réfection du revêtement du parking de l'école devraient se dérouler au mois de juillet dès la fin de l'année scolaire.
- ✓ Les travaux d'isolation des combles de la mairie ont débutés et devraient s'achever en début de semaine prochaine. Le Conseil municipal propose de faire réaliser la pose de placo sur les rampants alors qu'il était prévu de laisser l'isolant apparent si le surcout n'est pas trop important.
- ✓ Les travaux d'extension de la salle des fêtes se poursuivent. Monsieur le maire propose de profiter de ces travaux pour refaire la peinture intérieure en deux tons : blanc pour la partie supérieure et gris pour le sous bassement. Ces travaux seraient réalisés par les employés communaux. Des travaux d'entretien sur la lasure des boiseries extérieures devront être programmés prochainement. Une rénovation du plafond devra être également envisagée.
- ✓ Changement des fenêtres de la chapelle de l'Arrêt : les travaux devraient débuter la semaine du 16 mai
- ✓ Entretien chemins ruraux : une visite doit être réalisée en présence de Monsieur le maire et de l'entreprise BASTIE afin de faire le point sur les réparations des dégradations occasionnées par le débardage du bois.

Concernant la mise en place des revers d'eau, un devis a été demandé à l'entreprise ROJO. Celle-ci facture la fabrication à 40 € HT le mètre linéaire. Des revers d'eau seront commandés afin de terminer le chantier prévu au budget 2021.

8. Questions diverses

- ✓ **Réunion ONF** : dans le cadre du projet d'équipement de la forêt de Chaas, une réunion doit se tenir prochainement avec messieurs Caillot et Camel de l'ONF. De plus l'entreprise BASTIE n'est pas intéressée par l'achat de chênes à abattre sur le CD 119 (dans l'épingle à cheveux de la cote). Hervé Carmouze va solliciter l'entreprise Canadel.

- ✓ **Plantation de haies**

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, un appel à projet pour la plantation de haies champêtre est lancé par la CATLP.

Le bénéficiaire s'engage à préparer le terrain, planter les plans et à les entretenir.

Monsieur le maire propose de planter cette haie en bordure du Cami de St Roch, le long du pré communal.

Le dossier est à déposer avant le 1^{er} juin 2022.

Le Conseil Municipal approuve la décision.

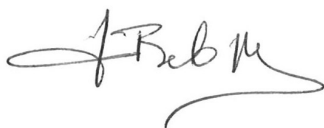
- ✓ **Plantations de fleurs dans la commune**

Le Conseil Municipal remercie Anne Marie DUBARRY et Marie Pierre BARRET pour les plantations de bégonias et géraniums dans les jardinières de la commune.

- ✓ Hervé Carmouze propose de faire réaliser des saignées sur le talus de la route menant à Hitte afin d'évacuer l'eau vers le fossé

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

Le secrétaire :



Le Maire

Joël CAZEDEBAT

